

Demande de prise en charge financière des frais de déplacement pour les compétitions Universitaires

La présentation des factures (pas des tickets de caisses) est obligatoire pour pouvoir prétendre à un remboursement

L'autorisation d'engagement des dépenses est indispensable pour prétendre à la prise en charge des frais de déplacement.

INFORMATIONS

JE SUIS : ENSEIGNANT

ÉTUDIANT

NOM DU RESPONSABLE :

SPORT :

TEL RESPONSABLE :

MAIL RESPONSABLE :

LIEU DE LA COMPÉTITION :

DATE(S) DE COMPÉTITION DU AU

DATE ET HEURE DE DÉPART :

Format jour/mois/année heure:minute

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

DATE HEURE DE RETOUR :

Championnat Académique

Conférence

Championnat National

Calcul des Frais (aller-retour)

DEPLACEMENT

Distance (estimation des Km) :

Km

TARIFS

Attention vous devez utiliser la virgule numérique pas alphabétique

Location de véhicule :

€ (Hors ASUM et CRSU)

Carburant :

€

Péage :

€ (Sauf pour minibus ASUM)

Train/Avion/Bus :

€

HEBERGEMENT

Prestation Hôtelière 30€ maximum/personne/nuitée (cas d'un déplacement collectif) Prestation Hôtelière 45€ maximum/personne/nuitée (cas d'un déplacement individuel)*

Proposé par la
structure organisatrice :

€

Hôtel :

€

Petit Déjeuner :

€

RESTAURATION

Repas 15 € maximum par personne et par jour, petit déjeuner 8€(cf modalités de fonctionnement disponibles sur le site ASUM) *

Repas trajet :

€

Budget proposé par la
structure organisatrice :

€

AUTRE

Précisez la nature
de la dépense :

Somme de cette dépense :

€

TOTAL :

€

Montant total plafonné à 400€ par participant (Hébergement, Restauration et Déplacement) *

ACOMPTE AVANT DÉPART

Je soussigné
demande un acompte de
signature

Partie réservée au trésorier

Devis accordé le

Acompte accordé le

signature

Merci de nous envoyer des photos ainsi qu'un petit résumé de la compétition sur l'adresse asum@umontpellier.fr

Merci de nous fournir une dizaine de photos de l'événement financé

PARTICIPANT(S)/ACCOMPAGNANT(S)

A ne remplir que par l' étudiant responsable du déplacement

NOM-PRÉNOM	NOM-PRÉNOM
1	31
2	32
3	33
4	34
5	35
6	36
7	37
8	38
9	39
10	40
11	41
12	42
13	43
14	44
15	45
16	46
17	47
18	48
19	49
20	50
21	51
22	52
23	53
24	54
25	55
26	56
27	57
28	58
29	59
30	60

La présentation des factures (pas de tickets de caisse) est obligatoire pour pouvoir prétendre à un remboursement